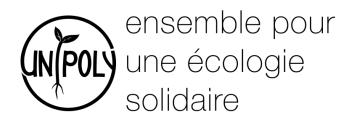
Demande de Remboursement

Prénom NOM :
NPA, Localité * :
BAN * :
Date de la demande :
Pôle d'activité :
Motif :
Montant(CHF):
Signature: This



*Si ce n'est pas votre première demande, ces champs ne sont pas obligatoires. <3



486a I der

MM-EVENTS Sàrl Rue de Sébeillon 3 1004 Lausanne

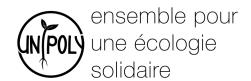
*** COPIE ***

Vente Debit Mastercard XXXX XXXX XXXX 8344

07.12.2022
Trm-Id:
Id. Utilisateur
AID:
Trx. Seq-No:
Trx. Ref-No:
Code Auth:
Acq-Id:
327CC776D1E868D1BCF3E113ECCC1099
00/01

Total EFT CHF:

6.00



Teambuilding de UPFL du 07.12 - vin chaud (sans caution)

Afin de garantir la qualité de ses activités, l'association Unipoly permet à ses membres de faire des dépenses en espèces au nom de l'association. Le montant est alors préparé sous forme d'enveloppe ou de fond de caisse et la différence des montants initiaux et finaux est alors justifiée par diverses pièces justificatives qui doivent être fournies à la trésorerie générale de l'association. Ces pièces justificatives doivent prouver que les dépenses ont bien été engagées afin d'aider l'association dans son but

Le document présent témoigne d'une irrégularité dans les pièces justificatives présentées pour les dépenses engagées sous le nom « Teambuilding de UPFL du 07.12 - vin chaud (sans caution) ». Dans de tels cas, et en l'absence de directives précises sur les mesures à prendre, le présent formulaire sert de confirmation quant à la nature et le but des dépenses engagées sous le nom «Teambuilding de UPFL du 07.12 - vin chaud (sans caution) ».

Par leur signature du document présent, Fiona Müller membre d'Unipoly association pour laquelle lesdites dépenses ont été engagées, et Clara Tavernier, secrétaire générale de l'association Unipoly, confirment que les dépenses engagées sous le nom « Teambuilding de UPFL du 07.12 - vin chaud (sans caution) » l'ont été dans le but de servir l'association et de ce fait doivent être sujettes à un remboursement.

Descriptif des objets présents dans l'ensemble des pièces justificatives pour la dépense:

- 1. Achat de vin chaud
 - (a) Pour un total de 6.-
 - (b) Dépense engagée par Fiona Müller.

La trésorerie générale de l'association Unipoly reconnait ainsi devoir la somme de **6** CHF à Fiona Müller.

Le 22.03.2023 à Lausanne.

Le·la membre d'Unipoly

Fiona Müller :

Le·la secrétaire général·e d'Unipoly

Clara Tavernier :